**CONSEIL DES DROITS DE L’HOMME-36E SESSION DU GROUPE DE TRAVAIL DE L’EXAMEN PERIODIQUE UNIVERSEL (EPU)**

**DECLARATION DU BURKINA FASO A L’OCCASION DE L’EXAMEN DU RAPPORT DU MALAWI**

*2 au 13 novembre 2020*

*Prononcée par :*

**Merci Madame la Présidente,**

Le Burkina Faso souhaite la cordiale bienvenue à la délégation du Malawi et la remercie pour la présentation de son troisième rapport national.

Le Burkina Faso se réjouit des progrès réalisés par le Malawi en matière de respect, de protection et de réalisation des droits de l’homme depuis son deuxième examen en 2015, en particulier, de la publication des lignes directrices relatives à la mise en œuvre de la loi sur l’égalité entre les hommes et les femmes, ainsi que de la création d’un comité chargé de vérifier son application.

Malgré ces progrès, le Burkina Faso est préoccupé par la persistance des mariages d’enfants, nonobstant l’existence d’un cadre législatif qui interdit de telles pratiques.

C’est pourquoi, le Burkina Faso recommande au Malawi :

1. de mettre fin au taux élevé de mortalité néonatale et de mortinaissances en améliorant la qualité des soins ;
2. de renforcer le cadre juridique et institutionnel de lutte contre le mariage d’ enfants.

Pour conclure, nous souhaitons au Malawi un examen couronné de succès.

**Je vous remercie Madame la Présidente.**